

PUBLICATION DE L'INDEX D'EGALITE DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AIDOMI

EXERCICE 2023

Le calcul de l'index d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'association Aidomi, qui concerne 284 salariés pour l'exercice 2023 (307 en 2022), donne un résultat de 88 sur 100 (93 en 2022), qui se décompose comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : note de 40/40 (39/40 en 2022, écart en faveur des hommes)
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : non calculable
- Indicateur d'écart de taux de promotions : note de 10/15, écart en faveur des hommes de la catégorie employé (15/15 en 2022).
Cet écart est lié à une proportion des hommes parmi les salariés ayant eu une promotion, suite à l'obtention du diplôme AES, plus importante que leur proportion dans l'effectif global. Aidomi souhaite contribuer à réduire la surreprésentation des femmes dans le secteur. Offrir une possibilité de formation qualifiante aux candidats hommes est un des moyens de les attirer vers le secteur. Les femmes restent toujours très largement majoritaires dans les parcours de qualification mis en œuvre par Aidomi.
- Retour de congés maternité : note de 15/15
- 10 plus hautes rémunérations : note de 5/10.
Il y a 8 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (7 en 2022). L'association comptant 85 % de femmes (87 % en 2022) parmi les effectifs, le déséquilibre en faveur des femmes au sein des plus hautes rémunérations est logique et n'est pas le reflet d'une discrimination envers l'un ou l'autre sexe.

Cet index satisfaisant traduit la politique de non-discrimination de l'association, et la bonne application des règles conventionnelles de classification et de rémunération des salariés.